

SWISS

Pas d'autres licenciements

Karin Taglang
journal@sev-online.ch

Swiss s'est séparée de plus de 500 employé-e-s dans le cadre d'une procédure de licenciements de masse. « Parmi les personnes licenciées, beaucoup sont hautement spécialisées et ont dès lors grand-peine à trouver un autre emploi, et certaines ont perdu leur autorisation de séjour des suites du licenciement », explique la secrétaire syndicale SEV Sheila Belometti. Les employé-e-s qui restent dans l'entreprise souffrent également de surcharge de travail et craignent de futurs licenciements. « Une deuxième vague de licenciements serait fatale, anti-sociale et irresponsable », souligne Sheila Belometti.

Durant les mois écoulés, un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs de Swiss ont choisi de réduire leur taux d'activité afin de soutenir l'entreprise et l'aider à traverser la crise du coronavirus. Ils ont renoncé à toutes sortes de choses et même accepté une « CCT de crise » avec des conditions d'engagement sensiblement plus mauvaises. Ils étaient prêts à tout pour sauver Swiss et ses places de travail. Les pouvoirs publics également ont voulu tout mettre en oeuvre pour permettre à la prestigieuse compagnie aérienne nationale de surmonter la crise. Les indemnités de chômage partiel ont été prolongées à plusieurs reprises et la Confédération a accordé à l'entreprise plusieurs millions de subsides.

Malgré cela, des licenciements de masse ! En juin, quelques mois seulement après l'entrée en fonction du nouveau CEO Dieter Vranckx, Swiss a annoncé un énorme paquet d'économies qui comprenait plus de 500 licenciements. Les domaines techniques, l'administration et le personnel de cabine sont principalement touchés. La secrétaire syndicale SEV Sheila Belometti a suivi de près ce désastre. Elle est responsable de l'encadrement des personnes touchées par les licenciements mais aussi de nos membres qui continuent de travailler. Elle critique verbalement la procédure de Swiss : « Il s'agit d'employé-e-s de longue date qui sont parfois hautement spécialisé-e-s. Beaucoup d'ingénieurs ont reçu leur congé d'un jour à l'autre et d'un seul coup, ils n'ont plus pu avoir accès à leur place de travail. » La communication à ce sujet a été faite d'une manière extrêmement impersonnelle : « Certains ont reçu après le travail un appel de leur chef, avec lequel ils avaient bu le café quelques heures auparavant. »

Pour Swiss, les collaboratrices et collaborateurs sont apparemment une simple ressource dont on se débarrasse comme d'un mouchoir de poche usagé. Ceci se remarque à la manière de communiquer des RH : « Les RH ont tout simplement coupé le contact avec beaucoup d'employé-e-s licencié-e-s. Elles ne répondent ni au téléphone, ni aux diverses demandes. » Notre secrétaire syndicale l'a surtout constaté dans certains cas problématiques. Souvent la perte d'emploi entraîne pour la personne touchée des



Swiss a licencié aussi de nombreux mécaniciens.

conséquences telles que la perte du permis de séjour en Suisse pour les employés internationaux, et aussi dans d'autres pays selon les situations. Ce que Swiss en dit : « Pas de bol ! »

Les personnes licenciées n'ont plus que le SEV vers qui se tourner qui les soutient de toutes les manières possibles. Sheila Belometti se rend deux fois par mois « côté piste », en même temps, une plainte collective est déposée contre Swiss car l'entreprise n'a pas respecté le délai de consultation avant de prononcer les licenciements (cf. ci-contre). Sheila Belometti ajoute que « les personnes licenciées ont des craintes pour leur avenir et doivent trouver de nouvelles voies. Et celles et ceux qui n'ont pas été licenciés souffrent aussi car suite à ces licenciements il y a de grands sous-effectifs. Et nous nous trouvons en plein milieu de l'été, période où le volume de transport a augmenté malgré la pandémie. » Les personnes qui sont restées ont trimé comme des boeufs en craignant chaque jour le prochain coup de fouet. « Certaines des personnes licenciées étaient des gens qui avaient une fois osé ouvrir la bouche et dénoncer des manquements. Alors maintenant de nombreux employés ont peur de dire ce qu'ils pensent. Ils osent tout juste annoncer les défauts techniques sur les avions. » On peut imaginer l'impact sur la sécurité !

Sheila Belometti ne peut pas encore dire comment les choses vont continuer. Le chômage partiel a été prolongé jusqu'à fin février, mais actuellement les discussions portent plutôt sur l'obligation de se faire vacciner pour le personnel

de cabine dès le mois de novembre. « La manière d'appliquer l'obligation de se faire vacciner n'est pas encore claire, ni ce qu'il adviendra du personnel non vacciné. Les gens ont peur et ils n'ont plus confiance en la direction. » Pour SEV-GATA il est par ailleurs exclu qu'une telle obligation concerne le personnel au sol. Actuellement il n'est pas concerné.

Où en est la plainte ?

SEV-GATA veut prouver par un procès que Swiss a violé les droits syndicaux lors de la procédure de consultation. La compagnie a accordé aux syndicats un délai beaucoup trop court pour soumettre des propositions et leur a fourni des informations importantes trop tard ou les a carrément dissimulées. « Notre appel à poursuivre Swiss en justice a été entendu », se réjouit Philipp Hadorn, secrétaire syndical SEV et président de SEV-GATA. Pour lui, il est néanmoins compréhensible que de nombreux membres de SEV-GATA licenciés ont préféré concentrer leur énergie sur la recherche d'un nouvel emploi plutôt que de s'investir dans des litiges juridiques. « D'autant plus que SEV-GATA a négocié à l'aveugle un plan social qui comprend une offre de soutien de remplacement. » Si le tribunal estime que les licenciements étaient abusifs, les chances des plaignants d'obtenir une indemnisation sont intactes. De quoi freiner aussi les velléités de Swiss d'agir à nouveau de la sorte.

JOURNÉE DE LA BRANCHE RAIL ET TOURISME

Le recrutement au cœur des discussions



Yves Sancey « Cela fait deux ans que j'attends ce moment-là. Ce satané covid nous a empêché de nous voir. Et deux ans c'est long ! » s'est exclamé Gilbert D'Alessandro, le président central de la VPT en ouverture de la Journée de branche Rail et tourisme qui a accueilli 41 personnes à l'hôtel City de Bienne le 14 septembre. « L'ADN du SEV et de la VPT est dans les rencontres, les débats et dans l'échange ! C'est notre force » a-t-il ajouté. Il a rappelé qu'il est hors de question que le personnel de la VPT – là durant crise sanitaire

– paie aujourd'hui alors que des milliards sont débloqués.

Christian Fankhauser, vice-président du SEV, a expliqué la façon dont le SEV s'est battu à la fois pour les aides covid aux entreprises de transport et défendre au mieux les FVP. Il a aussi rappelé que le SEV a invité les entreprises de transport à une table-ronde pour trouver une solution de branche aux problèmes de santé et de digitalisation, et leurs conséquences sur l'emploi.

Le président du SEV, Giorgio Tuti, a insisté sur l'importance de se

battre pour de bonnes rentes. Face à l'enjeu d'un départ à la retraite de la génération du babyboom, il est important de rendre la profession plus attractive pour les jeunes et les femmes. La campagne *Women in Rail* au niveau européen de l'ETF porte d'ailleurs ses fruits.

René Schnegg, vice-président de la VPT, a insisté sur l'importance du recrutement pour que le SEV pèse lors des négociations. Il a félicité les collègues de la VPT pour les 386 nouveaux membres depuis le 1er janvier. Il a encouragé tous les collègues à recruter au moins une personne et à s'inscrire aux différentes actions d'automne qui auront lieu du 15 septembre au 15 décembre. Et c'est avec un grand sourire que le président central D'Alessandro a pris congé de la salle après cette belle journée de retrouvailles.

Elections

Aurélien Mouche, mécanicien aux CJ et président de section VPT du Jura, a été élu à l'unanimité au comité central (CC) VPT et au comité de la branche rail. Il y remplacera **Laurent Juillerat**, président de section Trn-rail, qui a été remercié pour son excellent travail. Ce dernier accède à la commission centrale comme assesseur. **Belinda Bärtsch**, qui travaille aux RhB, a également été chaleureusement applaudie pour son travail depuis des années au CC. Comme elle change de travail aux RhB, elle change de sous-fédération. Son siège reste vacant pour le moment.

ASSURANCE-MALADIE

Primes plafonnées: niet

Vivian Bologna Le 17 septembre, le Conseil fédéral a adopté et transmis au Parlement un message dans lequel il propose le rejet de l'initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » du Parti socialiste, soutenue par les syndicats. Il prévoit une clé de répartition fixe en matière de financement des subsides. La réduction des primes serait financée à raison de deux tiers au moins par la Confédération, le solde revenant aux cantons.

Le Conseil fédéral oppose un contre-projet indirect. Celui-ci prévoit de lier la contribution de chaque canton aux réductions de primes à un pourcentage des coûts de la santé. Ce pourcentage dépendra de la charge que les primes font peser sur les 40% des assurés aux revenus les plus bas.

Pour l'Union syndicale suisse, le Conseil fédéral fait fausse route. Les primes d'une vendeuse seront toujours équivalentes à celles d'un homme d'affaires.

IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les trois semaines. ISSN 2624-7823
Tirage: 9 339 ex. (total 36 256 ex.), certifié REM-P au 6 octobre 2020
Editeur: SEV, www.sev-online.ch
Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Michael Spahr, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wylder
Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Bern 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57
Abonnements et changements

d'adresse: mutation@sev-online.ch, 031 357 57 57. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40,-.
Annexes: Fachmedien, Zürichsee Werke AG, Laubisrüti 44, 8712 Stäfa; SEVzeitung@fachmedien.ch, 044 928 56 11, www.fachmedien.ch
Pré-presses: CH Regionalmedien AG, www.chmediafachmedien.ch
Imprimerie: CH Media Print AG, www.chmediaprint.ch

Le prochain journal paraîtra le 15 octobre 2021.

Le délai pour les annonces est fixé au lundi 4 octobre à midi, celui de l'agenda au mardi 5 octobre à midi.